

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2023 le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

N° 23-040 Règlement autorisant des travaux de réfection des hangars de l'aérodrome de Rimouski et un emprunt de 3 900 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 8 août 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 9 août 2023.
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

FAIT À RIMOUSKI, CE 9^E JOUR D'AOÛT 2023

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier